

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.112.B

Réhabilitation du 39 rue du Gond - validation programme

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_112B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.112.B**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

REHABILITATION DU 39 RUE DU GOND - VALIDATION PROGRAMME

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90204 -9) CONDITIONS DE TRAVAIL]

OBJECTIFS DE DÉVE DUE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Utilisation efficace des ressources

ODD 11 : Rénovations durables, Valorisation du patrimoine

La direction de l'appui opérationnel territorial de GrandAngoulême pilote depuis 2023 la réorganisation du redéploiement du siège afin d'optimiser les regroupements des services, d'améliorer les surfaces proposées aux agents et de créer des espaces collectifs (restauration, coworking, bureaux ...).

Le schéma directeur du redéploiement du siège, programmé en 8 phases, se traduit en travaux depuis fin 2024.

Parallèlement à la mise en route du schéma directeur, une étude de faisabilité lancée en 2024, spécifiquement sur le bâtiment du 39 rue du Gond, a permis d'identifier plusieurs scenarii permettant de répondre à la fois à la demande de création d'espaces collectifs et collaboratifs ainsi qu'à la création de salles de réunions ou de bureaux complémentaires.

Les espaces communs proposés pourraient accueillir environ quatre-vingt salariés. Les espaces de coworking ou de travail sont proposés pour accueillir une vingtaine d'agents.

Cette étude de faisabilité a ainsi démontré que ce bâtiment répondrait à la demande de création d'espaces collectifs pour une surface maximum de 340 m².

L'enveloppe travaux est estimée à 505 000 € HT (valeur mai 2025) pour un total d'opération de 841 000 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_112B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

L'autorisation de programme devra être adaptée au projet définie par le maîtrise d'œuvre dans le respect des objectifs de l'étude de faisabilité fixant son enveloppe travaux à hauteur de 500 k € HT, soit 841 k € TTC opération.

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, Section II, sous-section 3 de la 2ème partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Compte-tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre, mission de base+EXE (55 000€ HT), la consultation se fera sous forme d'une procédure adaptée (ouverte) de maîtrise d'œuvre en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et 5, R2131-12 et R2172-1 à 4.

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme de l'opération.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure adaptée et les éléments essentiels du dossier de consultation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme et les dossiers de subvention.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---